

Ouverture de la séance constitutive
de la Commission consultative pour les relations
de la Suisse avec l'ONU

Berne, le 16 octobre 1973

C'est avec plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte par votre président de vous saluer à l'ouverture de la séance constitutive de votre Commission.

En m'acquittant de ce soin, je voudrais tout d'abord remercier très vivement chacun d'entre vous, au nom du Conseil fédéral, d'avoir bien voulu répondre à son appel. Je sais combien il est devenu difficile aujourd'hui de disposer de son temps, et à quel degré la grande majorité d'entre vous sont surchargés d'occupations. J'apprécie donc à sa juste valeur, je vous l'assure, le sacrifice que vous avez fait en acceptant d'apporter à cette Commission consultative le fruit de vos connaissances, de vos expériences et de vos réflexions. Les remerciements du Conseil fédéral et les miens personnels



s'adressent tout particulièrement à votre président: sa carrière si longue et si remplie au service du pays mais aussi au service des Nations Unies le désignait tout naturellement pour ce poste d'où il pourra, je n'en doute pas, animer et coordonner vos travaux de la manière la plus fructueuse.

Je n'entends pas vous exposer ici quelles sont les vues du Conseil fédéral sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, et en particulier sur cette question si complexe d'une éventuelle adhésion. D'une part, en effet, ces vues ont été exposées dans les rapports que le Conseil fédéral a adressés aux Chambres et qui font partie de la documentation que vous avez reçue. D'autre part, et surtout, je m'en voudrais de donner l'impression de vouloir influencer si peu que ce soit vos travaux. Votre Commission, je tiens à le souligner avec toute la netteté nécessaire, est et doit demeurer indépendante. Comme le stipule votre mandat, vous n'êtes pas liés

3.

par les vues que le Conseil fédéral a exprimées dans les rapports que je viens de citer. Cette indépendance ne fait cependant nullement obstacle à une collaboration avec l'administration, et tout particulièrement avec le Département politique. Cette coopération vous est acquise, et il vous sera loisible d'y recourir dans la mesure que vous jugerez opportune. En ce qui concerne le Département, mes collaborateurs et moi-même sommes prêts à vous renseigner et à vous documenter si vous le désirez. En tout état de cause, le Département est à votre disposition pour assurer le secrétariat de votre Commission et des groupes de travail que vous estimerez sans doute utile de créer, de manière à vous faciliter la tâche.

Si je m'abstiens d'aborder le fond du problème, il ne me semble en revanche pas inutile de vous dire ce que le Conseil fédéral attend de votre Commission. Permettez-moi, à ce propos, de vous faire part de quel-

ques observations qui peuvent compléter ou éclairer votre mandat.

En 1918 et en 1945 déjà, le Conseil fédéral avait appelé une Commission consultative à se pencher sur le problème des relations qu'il convenait d'établir avec la SDN, puis avec l'ONU. A la différence de ces deux précédents, vous intervenez aujourd'hui alors que le sujet a été déjà longuement débattu, à maintes reprises, notamment au sein du Parlement. Certains n'ont pas manqué de le relever en mettant en doute l'opportunité de remettre dans ces conditions l'ouvrage sur le métier, se demandant si tout ce qui peut être dit ne l'a pas déjà été, et si le moment de passer aux actes ne serait pas venu.

L. Gu. Aux yeux du Conseil fédéral cependant, la discussion de ce sujet dans différentes enceintes, si étendue que cette discussion eût été, n'a pas, jusqu'à présent, permis aux représentants des tendances qui se

sont manifestées dans l'opinion publique d'engager véritablement le dialogue. Or ce dialogue nous paraît d'autant plus nécessaire que le dernier mot dans cette affaire, s'il y a consultation, sera l'apanage du peuple et des Cantons. La composition de votre Commission, qui reflète les opinions et les tendances les plus diverses, devrait donc permettre en premier lieu, dans l'idée du Conseil fédéral, d'entamer ce dialogue, de confronter les idées librement et sans consigne, de manière à donner une image aussi fidèle que possible de ce que pense le pays. C'est notamment dans ce sens que vos conclusions contribueront à éclairer le Conseil fédéral sur les lignes de force que vous traduirez et qui le guideront, le cas échéant, face au Parlement et au pays.

En portant la discussion sur un plan nouveau, votre Commission créera aussi et entretiendra dans l'opinion publique le sentiment que l'avenir de nos relations avec l'ONU est un thème d'actualité, dont l'examen n'in-

téresse plus seulement le Conseil fédéral et les Chambres, mais aussi tous les milieux. De ce point de vue, le Conseil fédéral n'aurait aucune objection, bien au contraire, à ce que presse, radio et télévision soient renseignées, de la manière que vous jugerez la plus opportune, sur le déroulement de vos travaux. Notre souhait est en effet que ceux-ci touchent un public aussi large que possible.

Vos discussions permettront aussi, nous l'espérons, de dégager des aspects inédits d'un problème qui présente de multiples facettes. A cet égard, le Conseil fédéral espère en particulier que vos délibérations parviendront à mettre en évidence, dans la masse des arguments qui par exemple plaident pour ou contre une adhésion à l'ONU, les données vraiment essentielles sur la base desquelles il sera possible à chacun de se faire une opinion, une opinion que je souhaite dégagée de partis pris et de préjugés.

J'ajoute enfin que le Conseil fédéral

sera particulièrement intéressé de connaître les vues de la Commission sur la question, qui comporte encore quelques zones d'ombre, — de la compatibilité de notre neutralité avec l'appartenance à l'ONU.

Cette mention de la neutralité m'amène à exprimer la certitude que vous garderez toujours présentes à l'esprit ^{avec soin} les données fondamentales de la politique étrangère de la Suisse. Mais ces données ne sauraient être, me semble-t-il, envisagées comme des concepts abstraits. Elles doivent être au contraire sans cesse confrontées avec les réalités du monde dans lequel nous sommes appelés à vivre, et qui ne cesse d'évoluer. ^{Bien sûr,} Tenir compte des réalités ne signifie d'ailleurs pas pour autant transiger sur les valeurs essentielles.

La tâche qui vous attend n'est pas simple. C'est à dessein que le Conseil fédéral s'est abstenu de suggérer un délai à

la remise de votre rapport. Vous fixerez donc vous-même le calendrier de vos travaux, dont le rythme ne souffrira ni précipitation ni lenteur.

En vous remerciant encore de votre collaboration, je souhaite que vous éprouviez une réelle satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat, et je vous redis encore l'intérêt avec lequel le Conseil fédéral prendra connaissance du résultat de vos discussions.